

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-GENEST
DU 16 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Mme Farsat M-T., Mr. Maire P., Mr. Bernard J-P., Mr. Chicois D., Mr. Leroy C., Mr. Bazzo R., Mr. Raymond G.

Absent ayant donné pouvoir : Mme Gabbero L. a donné pouvoir à Mme Farsat M-T., Mr. Jaillet P. a donné pouvoir à Mr. Bazzo R., Mr. Prigent D. a donné pouvoir à Mr. Chicois D.

Secrétaire de séance : Mme Farsat M-T.

Date de la convocation : 30 novembre 2011

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 2 novembre 2011 à l'unanimité.

**Objet
DM**

Virement de crédit

Monsieur le Maire expose que suite à une erreur d'imputation des salaires de la surveillance de la cantine scolaire au budget du RPI et le remboursement de ces salaires par le budget communal et qu'afin d'équilibrer le chapitre 12 il convient de faire un virement de crédit comme suit :

VOTE

**CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10**

- Article 61523 (011) voies et réseaux : - 1500 €
- Article 64168 (012) autres emplois d'insertion + 1500 €

Objet

Remise à titre gracieux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à des problèmes d'écoulement et des frais qui en ont résultés, Monsieur David BOUVIER demeurant au lotissement Les Rivaux demande l'exonération de la taxe d'assainissement d'un montant de 18,46 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

**CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10**

DECIDE la remise exceptionnelle de la dette de M. Bouvier pour un montant de 18,46 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'annulation du titre de cette taxe.

Objet

Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Marcillat par le Conseil Communautaire concernant l'article 6 : Compétences de la Communauté de Communes

1) COMPETENCES OBLIGATOIRES

A – Aménagement de l'espace

1. Mise en place de chemins de randonnées qui seront inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées. Entretien et promotion de ces chemins.

Remplacé par

1. Réalisation de boucles de randonnée pédestre suivantes,
Le Chemin de Fer l'Economique sur la commune d'Arpheuilles St-Priest
Le bois de Champeaux sur la commune de Ronnet
Randonnée des Eaux sur la commune de Virlet
Le dolmen de Mazérat sur la commune de St-Fargeol
Mares et Murets sur la commune de St-Marcel
Les Tartasses sur les communes de Marcillat, St-Marcel, La Petite Marche
L'Economique sur la commune de Marcillat en Cle
Le Bois du Breuil sur la commune de Terjat
Randonnée de la Marche sur la commune de La Petite Marche
Les Dames de Charly sur la commune de Mazirat
Le Château de l'Ours sur la commune de Ste-Thérènce
Les Châtaigniers sur la commune de St-Genest
La Chapelle de Polier sur la commune de Villebret

2. Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale

Ajouter

3. Mise en place de circuits cyclo-touristiques permanents répondant au cahier des charges de la Fédération Française de Cyclotourisme

B – Actions de développement économique

1. Mise en place d'un Contrat d'Intercommunalité avec le Conseil Général de l'Allier

2. Création de Zones d'Activité d'intérêt communautaire :
- La zone de Champ Noyer située sur la commune de Villebret est déclarée d'intérêt communautaire

3. Tourisme :

3.1 - Mise en valeur touristique de la Vallée du Haut Cher: études, travaux, promotion.

3.2 - Gestion et développement de l'activité de la Maison du tourisme située à Marcillat en Combraille.

3.3 - Création et gestion d'un écomusée.

4. Maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public sur les domaines publics et privés de la communauté de communes

2) COMPETENCES OPTIONNELLES

A - Politique du logement et du cadre de vie

1. Etude sur les besoins en matière de logements locatifs
2. Réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
4. Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération Montluçonnaise

Ajouter

5. Mise en place d'une assistance administrative au montage des dossiers dans le cadre d'amélioration de l'habitat.
6. Mise en œuvre du programme national "Habiter mieux" (lutte contre la précarité énergétique)

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte la modification de l'article 6 définissant les compétences de la communauté de communes, tels qu'annexés à la présente délibération.

Objet

Convention avec le SIVOM de Doyet pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie

Monsieur le MAIRE lit au Conseil Municipal le courrier émanant du SIVOM de Doyet en date du 10 novembre 2011 qui suite à la modification de ses statuts peut intervenir en tant que prestataire de service dans le domaine du contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie.

Monsieur Le Maire expose les termes de la convention qui fixe les conditions d'entretien des Poteaux d'Incendie par le SIVOM pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2012.

Les prestations sont les suivantes :

- Inventaires des poteaux et bouches d'incendie
- Contrôle et remplacement si besoin

Chaque prestation sera à la charge de la Commune après consultation.

- Le contrôle des poteaux d'incendie est fixé à 28 € l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

ACCEPTÉ la proposition du SIVOM ;
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention entre les deux parties.

La convention sera annexée à la présente délibération.

Objet :
Recensement de la voirie communale

Monsieur le MAIRE fait part au Conseil Municipal du changement de la longueur de voirie du domaine public communal suite aux travaux de revêtement du chemin dit "des Perches".

Au 1^{er} janvier 2011, la longueur de la voirie communale était de 14 680 ml.

Au cours de l'année 2011, la commune a pris à sa charge le coût du revêtement du chemin dit "des Perches" pour une longueur de 110 ml.

La longueur de la voirie communale est à ce jour de 14 790 ml.

DELIBERATION
ANNULEE
LE CHEMIN DIT DES
PERCHES FIGURANT
DEJA DANS LE CALCUL
DE LA VOIRIE
COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de classer le chemin dit "des Perches" en voirie communale n°20
- DECIDE de prendre en compte les modifications de longueur de voirie intervenues en 2011 soit : 14 680 ml

$$\begin{array}{r} + \quad 110 \text{ ml} \\ \hline 14\,790 \text{ ml} \end{array}$$

Objet :
Travaux d'entretien de la Commune

Monsieur le MAIRE rappelle au Conseil Municipal que les contrats d'entretien de la Commune vont arriver à échéance au 31 décembre 2011. Un appel à devis est lancé pour l'année 2012 sur les mêmes bases qu'en 2011. Les entreprises intéressées sont invitées à proposer leur candidature pour le 31 décembre 2011.

Objet :
Vente du presbytère

Monsieur Le Maire expose que le compromis de vente du presbytère a été signé le mardi 6 décembre.

Objet
Travaux ancienne auberge

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes de menuiserie à l'ancienne auberge.

Une porte de la véranda de l'ancienne auberge ne ferme plus.

Des devis ont été demandés, il s'avère que la porte de l'ancienne auberge doit être changée.

Le Conseil Municipal, après consultation de ces devis,

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- DECIDE de confier ces travaux à M. FEYT Dominique pour un montant de 1388.15 € H.T.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Objet :

**Travaux ancienne
auberge**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des raccordements électrique et de plomberie doivent être effectués à l'ancienne auberge.

Des devis ont été demandés afin de réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après consultation de ces devis,

VOTE

**CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10**

- DECIDE de confier ces travaux à CLIMAFROID 03 pour un montant de 899.97 € H.T.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Objet :

**Formation au " permis
d'exploitation "**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour l'ouverture du centre d'animation à l'ancienne auberge, il est nécessaire de suivre une formation au " permis d'exploitation " pour vendre des boissons alcoolisées.

Un devis a été demandé au Centre de Formation Professionnelle de Vichy (UMIH).

Le coût de cette formation est de 590 € H.T. (705,64 TTC). Elle aura lieu du 3 au 5 janvier 2012.

VOTE

**CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10**

Monsieur le Maire propose de faire suivre cette formation à Madame Florence REYMON qui sera recrutée en tant qu'animatrice du centre d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire.

Objet :

**Achat d'une caisse
enregistreuse**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour faciliter la gestion de la régie du centre d'animation à l'ancienne auberge, il convient de faire l'achat d'une caisse enregistreuse.

Le prix de la caisse enregistreuse est de 125.33 H.T € (les frais de port en sus).

Elle sera commandée à PEARL Diffusion

VOTE

**CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'achat d'une caisse enregistreuse

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

Objet :

Trail de Lavault Sainte-Anne 2012

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association ADELL coorganisatrice, avec le CSLG de l'école de gendarmerie de Montluçon, du Trail de Lavault Sainte-Anne qui aura lieu le 26 février 2012.

Considérant qu'une partie importante de cette épreuve se déroule sur le territoire de la commune de Saint-Genest, que des habitants de la commune sont impliqués dans l'organisation de ce trail ou participent à l'épreuve,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

**CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10**

- **ACCEPTÉ** le principe de verser une subvention à l'association ADELL

- **DECIDE**, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Objet :

Recrutement de Mme Muriel GACHA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de Mme Muriel GACHA arrive à échéance le 10 janvier 2012.

Madame GACHA bénéficie d'un contrat CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi). Elle a effectué une période de 24 mois et n'est donc plus éligible à ce type de contrat. Mme Muriel GACHA assure l'entretien des bâtiments communaux et la cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose de recruter Mme Muriel GACHA en qualité d'ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe non titulaire.

VOTE

**CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de recruter Mme Muriel GACHA en qualité d'ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe non titulaire à partir du 11 janvier 2012.

Questions diverses :

- M. Arnaud signale que des ruissellements importants d'eau risquent d'abîmer le chemin des Perches fraîchement refait. Une étude sera faite pour y remédier.
- Le repas offert aux Anciens par le CCAS et la municipalité se déroulera le 22 janvier 2012, au Chant du Grillon à Mazirat. Une promenade en autocar, à travers le canton, conduira les participants à Chambonchard où ils pourront découvrir le site du parc éolien avant de passer à table (départ 10 h 00 sur la place devant la Mairie).
- La municipalité invite les habitants de Saint-Genest le **dimanche 15 janvier 2012 à 15 h 00** à la salle polyvalente pour la présentation de ses vœux.
- Rappel : les inscriptions sur la liste électorale peuvent se faire en mairie jusqu'au 31 décembre 2011.
- La mairie sera fermée du 22 au 29 décembre 2011.

Signatures :

